



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE D'OLLIIOULES

N° 719/17

ARRETE DU MAIRE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Robert BENEVENTI, Maire d'Ollioules,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

VU le Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ATTACHES TERRITORIAUX,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du **19 juin 2017**,

A R R E T E

ARTICLE 1° : Le tableau annuel d'avancement au grade d'ATTACHE HORS CLASSE est fixé comme suit pour l'année 2017 :

<u>NOM ET PRENOM</u>	<u>ECHELON</u>	<u>PROMOUVABLE A LA DATE DU ...</u>
DUVAL Frédéric	6 ^{ème}	01/06/2017

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et notifiée aux intéressés.

Fait à Ollioules, le 6 juillet 2017

Robert BENEVENTI

Maire d'OLLIIOULES



Je soussigné (e), reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informé (e) que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester auprès du Tribunal Administratif.

Date et signature de l'agent/

31.07.17.